

DEC151563DRH

Décision portant composition de la Commission Paritaire compétente en matière d'accidents du travail et maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre national de la recherche scientifique et de ses Instituts,

LE PRESIDENT,

Vu L'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,

Vu Le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique,

Vu Le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,

Vu L'arrêté du 8 juillet 1991 portant création d'une commission chargée de donner un avis en matière d'accidents du travail et maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre National de la Recherche Scientifique et de ses instituts,

Vu la liste des représentants du personnel désignés par les organisations syndicales les plus représentatives,

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS,

DECIDE :

Article 1

Sont nommés membres de la Commission Paritaire compétente en matière d'accidents du travail et maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre national de la recherche scientifique en qualité de représentants de l'Administration :

Membre titulaire : Monsieur le Directeur Général Délégué aux Ressources, Président, ou son représentant, Madame Dominique Le Fur, Responsable du Service des Ressources Humaines de la Délégation Paris B.

Membre suppléant : Madame Marie-Noëlle Poger, Adjointe au Responsable du Service des Ressources Humaines de la Délégation Paris B.

Membre titulaire : Madame Annie Pardo, Responsable du Service des Ressources Humaines de la Délégation Paris Michel Ange.

Membre suppléant : Madame Marie-Claire Bertelle, Adjointe au Responsable du Service des Ressources Humaines de la Délégation Paris Michel Ange.

Membre titulaire : Madame Cécile Ait-Kaci, Responsable du Service des Ressources Humaines de la Délégation Paris Villejuif.

Membre suppléant : Monsieur Dimitri Lerouge, Responsable du Pôle Gestion des Ressources Humaines au Service des Ressources Humaines de la Délégation Paris Villejuif.

Membre titulaire : Madame Corinne Quilgars-Kacer, Responsable du Service Développement Social de la Direction des Ressources Humaines.

Membre suppléant : Madame Hayla Trabelsi, Chargée d'Etude au Service Développement Social de la Direction des Ressources Humaines.

Membre titulaire : Monsieur Jérôme Paret, Responsable du Service des Ressources Humaines de la Délégation Ile de France Ouest et Nord.

Membre suppléant : Madame Nathalie Royer, Responsable du Bureau de Gestion du Personnel de la Délégation Ile de France Ouest et Nord.

Membre titulaire : Monsieur Laurent Beauchet,
Responsable du Service des Ressources
Humaines de la Délégation Ile de France
Sud.

Membre suppléant : Madame Catherine Criu,
Adjointe au Responsable du Service des
Ressources Humaines de la Délégation Ile
de France Sud.

En cas d'absence du Directeur Général Délégué aux
Ressources, Madame Dominique Le Fur préside les
travaux de ladite commission.

Article 2

Sont nommés membres de la Commission Paritaire
compétente en matière d'accidents du travail et maladies
professionnelles survenant aux personnels non titulaires du
Centre national de la recherche scientifique en qualité de
représentants désignés des organisations syndicales :

Membre titulaire : Madame Anne Driou,
représentante de l'organisation syndicale
SGEN-CFDT.

Membre suppléant : Monsieur Yannick Bourles,
représentant de l'organisation syndicale
SGEN-CFDT.

Membre titulaire : Madame Véronique Rafin,
représentante de l'organisation syndicale
SNPTES.

Membre suppléant : Madame Christine Mouffe,
représentante de l'organisation syndicale
SNPTES.

Membre titulaire : Madame Janique Guiramand,
représentante de l'organisation syndicale
SUD-RECHERCHE EPST.

Membre suppléant : Madame Maud Cordray,
représentante de l'organisation syndicale
SUD-RECHERCHE EPST.

Membre titulaire : Monsieur Patrick Guedj,
représentant de l'organisation syndicale
SNCS-FSU.

Membre suppléant : Monsieur Philippe Leballeur,
représentant de l'organisation syndicale
SNCS-FSU.

Membre titulaire : Madame Nadine Assrir,
représentante de l'organisation syndicale
SNTRS-CGT.

Membre suppléant : Madame Sophie Toussaint-Leroy,
représentante de l'organisation syndicale
SNTRS-CGT.

Membre titulaire : Monsieur Daniel Steinmetz,
représentant de l'organisation syndicale
SNTRS-CGT.

Membre suppléant : Madame Sabine Berry,
représentante de l'organisation syndicale
SNTRS-CGT.

Article 3

Le président du Comité médical, le médecin coordonnateur de la médecine de prévention ainsi que son assistant(e) sont invités de manière permanente à assister aux séances de cette commission.

Article 4

Cette décision DEC123279DRH du 23/01/2013.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 juillet 2015

Alain Fuchs